

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vif.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 231 du 11 juin 2010

Le SNTRS-CGT appelle à poursuivre la lutte contre la mise en place de la PES.

La Prime d'Excellence Scientifique (PES) est un élément important du nouveau système de recherche qui vise à la mise en concurrence des structures et des individus. Pour accentuer cette politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence, le Ministère ajoute maintenant la « prime d'intéressement » qui sera prélevée sur les contrats, dons et legs obtenus par les personnels de recherche.

Avec la PES, comme avec la prime d'intéressement, ce sont d'autres critères que la qualification qui sont pris en compte pour déterminer la rémunération des chercheurs.

La PES retient comme critère de base la participation à l'enseignement. La PES vise donc d'abord à transformer les chercheurs en enseignants-chercheurs. Afin d'amorcer le système, les critères peuvent se réduire au début à l'encadrement des masters et des thèses, mais une fois le système mis en place, les services d'enseignement deviendront la condition de base pour son attribution.

Le décret sur la PES prévoit que les instances scientifiques (sections du comité national du CNRS, CSS de l'Inserm,..) participent à l'attribution de la PES. Si les instances scientifiques acceptaient de jouer ce rôle, ce sont elles et non les Directions qui seraient rendues responsables des injustices générées par l'attribution de la PES. D'autant que le rôle statutaire des instances scientifiques à l'égard des chercheurs est de valider les qualifications et non pas de moduler les rémunérations sur la base de critères de performance et de participation à l'enseignement.

Ce n'est pas pour rien que Valérie Pécresse était prête à faire des concessions sur les critères d'attribution de la PES à la condition que ce soit les instances scientifiques qui proposent les lauréats.

Le SNTRS-CGT encourage donc les chercheurs à boycotter la PES et à écrire aux directions d'organismes pour signifier leur désaccord. Certains pensent qu'un dépôt massif de candidatures pour la PES montrerait au gouvernement qu'il y a une exigence de revalorisation des salaires. Il ne faut pas se tromper, le gouvernement connaît cette exigence. Donc, un grand nombre de dépôts de candidatures serait, au contraire, un succès pour la politique gouvernementale.

Le SNTRS-CGT revendique que les crédits réservés pour cette prime soient répartis de manière égale entre tous les chercheurs, soit 300€/chercheur. A terme, cette somme devrait être intégrée aux salaires qui ont sérieusement besoin d'être revalorisés.

Villejuif le 11 juin 2010